

**Règlement de prévoyance du 29 octobre 2008  
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes  
de la caisse de prévoyance de l'Inspection fédérale  
de la sécurité nucléaire (IFSN)<sup>1</sup>  
(RP-IFSN)**

**Modification du 6 juin 2012**

Approuvée par le Conseil fédéral le 15 mars 2013

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013

<sup>1</sup> RS 172.220.143.6. Ce règlement fait partie du contrat d'affiliation du 29 oct. 2008 à la Caisse de prévoyance de l'IFSN (FF 2009 541, 2010 8358, 2012 1334). Il n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous [www.publica.ch](http://www.publica.ch) > Caisses de prévoyance.

